

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS DE 2025

ÉTAT CIVIL	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom, prénom		
Date de naissance		

CADRE 9 - CAS PARTICULIERS DES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

Ne calculez aucune déduction ni aucun abattement, ils s'appliquent automatiquement.

BÉNÉFICIAIRES DES REVENUS	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX		
Age d'entrée en jouissance : moins de 50 ans	RA	RB
Age d'entrée en jouissance : de 50 à 59 ans	SA	SB
Age d'entrée en jouissance : de 60 à 69 ans	TA	TB
Age d'entrée en jouissance : plus de 69 ans	UA	UB
REVENUS DIFFÉRÉS, SALAIRES ET PENSIONS		
Montant des salaires imposés selon le quotient	ND	NE
Nombre d'années de rappel	NG	NH
Montant des pensions imposées selon le quotient	PD	PE
Nombre d'années de rappel	PG	PH
INDEMNITÉS des élus municipaux		
Joignez l'état des indemnités de fonction et reportez ici le net à déclarer	NP	NQ

CADRE 10 - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS - RÉGIMES DU RÉEL

Reportez ci-dessous le résultat de la déclaration catégorielle

	N° de RID	N° de RID

BÉNÉFICIAIRES DES REVENUS	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ		
+ Bénéfices industriels et commerciaux	IA	IB
+ Bénéfices agricoles	JA	JB
+ Bénéfices non commerciaux	KA	KB
- Déficit industriels et commerciaux	ID	IE
- Déficit agricoles	JD	JE
- Déficit non commerciaux	KJ	KK
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL		
+ Bénéfices industriels et commerciaux	LA	LB
- Déficit industriels et commerciaux	LJ	LK
PLUS VALUES PROFESSIONNELLES		
Taxables à 15%	LD	LE
Taxables à 25%	LG	LH

CADRE 11 - REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants, intérêts de contrats de capitalisation inférieurs à 8 ans

BA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Montant brut des revenus d'actions ou de parts de sociétés étrangères ou autres et des jetons de présence

CA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Montant brut des revenus d'actions ou de parts de sociétés métropolitaines

DA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Montant brut des intérêts de dépôts de sommes d'argent servis par les établissements bancaires exerçant en Nouvelle-Calédonie, et de comptes courants d'associés dans les sociétés passibles de l'IS ayant leur siège en Nouvelle-Calédonie et versés à des non résidents

BB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Droits de garde

DD

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IMPUTATIONS

IRCD (impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements) déjà prélevé sur les revenus déclarés ligne BA

YA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IRVM (impôt sur le revenu des valeurs mobilières), hors CCS, déjà prélevé sur les revenus déclarés ligne CA

YB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Retenue à la source effectuée sur les revenus déclarés ligne DA

YC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CADRE 12 - CHARGES DÉDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL (voir notice)

Immeubles historiques : habitation principale ou secondaire : dépenses pour tous travaux sauf menues réparations et entretien courant. Joindre **obligatoirement la facture du professionnel** qui a réalisé les travaux et une copie de l'acte reconnaissant le **caractère historique** de l'immeuble.

XS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOUVEAU Souscriptions en numéraire au capital de sociétés calédoniennes exerçant une activité industrielle et commerciale et soumise à l'IS (joignez obligatoirement l'engagement de détenir les titres pendant au moins 5 ans)

XB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CADRE 13 - RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR D'UN INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT INTERMÉDIAIRE

Immeuble neuf situé en NC acquis ou construit et **affecté à votre habitation principale**. Précisez l'année (joignez obligatoirement les justificatifs prévus par les arrêtés 2013-3943/GNC du 30/12/2013 et 2016-337/GNC du 24/02/2016)

YH

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Immeubles neufs situés en NC acquis à partir du 13/12/2013 et **destinés exclusivement à être loués nus** à des personnes qui en font leur résidence principale

YI

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(joignez obligatoirement les justificatifs prévus par les arrêtés 2013-3943/GNC du 30/12/2013 et 2016-335/GNC du 24/02/2016).

CADRE 14 - AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

RÉDUCTIONS D'IMPÔT

1 - Pour dons au profit des comités d'organisation de courses hippiques

YL

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 - Pour versements au profit de la promotion de manifestations commerciales en vue de favoriser l'export des entreprises calédoniennes (fournir le reçu)

YK

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3 - Pour souscription au capital de sociétés par le biais d'une plateforme de financement participatif agréée (joindre l'état individuel délivré par la plateforme agréée)

YT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CRÉDITS ET RÉDUCTIONS D'IMPÔT DES ENTREPRISES

1 - Pour dons en faveur des organismes venant en aide aux PME (fournir le reçu)

YR

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 - Pour dépenses à l'exportation

WX

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3 - Au titre du programme d'investissement productif réalisé en 2025 au sein de votre entreprise individuelle

YQ

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4 - Au titre de la souscription dans un fonds commun de placement à risque en NC

YV

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5 - Au titre du mécénat d'entreprise

Montant des dons versés en 2025, réintégrés extra-comptablement (joindre les justificatifs)

YX

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6 - Pour dépenses de recherche et d'innovation

Inscrivez le montant du crédit d'impôt (joindre l'annexe)

YS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

7 - Au titre des crèches d'entreprises

YG

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

1 - Financement dans un programme agréé au régime d'aide fiscale à l'investissement

Montant du crédit d'impôt accordé en 2025 pour contribuer à la réalisation d'investissements agréés situés dans les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-dore et Païta (hors îlots)

YO

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dans d'autres communes, ou les îlots des communes ci-dessus

YP

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Investissements mixtes

YZ

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 - Report du solde des crédits d'impôt obtenus

Inscrivez le montant des crédits d'impôt relatifs aux investissements dans des projets agréés qui n'ont pu être utilisés, lorsque les projets sont situés dans les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta (hors îlots)

WA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dans d'autres communes

WB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À , le jour mois année

**Signature
du contribuable**